

Saison de la Lituanie en France 2024

Présentation et règlement de l'appel à projets : « Saison de la Lituanie en France 2024 / demande de labellisation »

En 2021, les Présidents Emmanuel Macron et Gitanas Nausėda ont décidé de l'organisation d'une Saison de la Lituanie en France entre le 12 septembre et le 12 décembre 2024.

Cette Saison mettra en lumière la culture et l'histoire de la Lituanie dans une double perspective patrimoniale et contemporaine. Elle permettra de nouer et de renforcer des coopérations durables entre les professionnelles et professionnels français et lituaniens. Elle invitera à débattre de grands enjeux contemporains au sein de l'Union européenne, notamment autour des droits humains et de l'urgence climatique, et à partager les valeurs de liberté, de démocratie et d'égalité.

Le commissariat de cette Saison a été confié à Madame Virginija Vitkienė, critique d'art, commissaire d'exposition et conférencière, qui a été la directrice générale de "Kaunas - Capitale européenne de la culture 2022".

La **note d'intention de la Saison** est disponible sur le site de l'Institut français :
<https://www.institutfrancais.com/fr/institut-francais/offre/saison-de-la-lituanie-en-france>

La Saison de la Lituanie en France 2024 est mise en œuvre par l'Institut culturel lituanien et l'Institut français, en étroite collaboration avec l'ambassade de Lituanie en France et l'ambassade de France en Lituanie, sous l'égide des ministères français de l'Europe et des Affaires étrangères et de la Culture et du ministère de la Culture de la République de Lituanie.

Pour contacter le Pôle Saisons et Temps forts de l'Institut français :
saisonlituanie@institutfrancais.com

L'Institut culturel lituanien (LKI) et l'Institut français (IF) organisent un appel à projet pour la programmation de la Saison de la Lituanie en France 2024.

Cet appel est ouvert aux porteurs de projet, souhaitant intégrer la programmation de la Saison de la Lituanie en France 2024, présélectionnés par la Commissaire de la Saison et les équipes de l'Institut français et de l'Institut culturel lituanien. Ils devront déposer leur candidature sur la plateforme dédiée. Les projets retenus seront labellisés dans le cadre de la Saison.

Nous vous remercions de prendre connaissance du règlement de l'appel à projets, détaillés ci-dessous, ainsi que de la note d'intention de la Commissaire de la Saison.

Dépôt de projet : demande de labellisation

La labellisation d'un projet permet son intégration à la programmation de la Saison.

La demande de labellisation de votre projet se fera à travers le dépôt d'un dossier de candidature sur la plateforme IF Prog. Ce dépôt tient lieu de demande officielle de labellisation.

Les projets déposés doivent être systématiquement portés par un partenaire lituanien et un partenaire français. Le dépôt sur la plateforme doit être fait par chacun des partenaires dans sa langue (sur la version française du formulaire par le porteur de projet français, sur la version lituanienne du formulaire par son partenaire lituanien).

Un lien vers la plateforme de dépôt et les instructions pour s'y connecter seront transmis aux porteurs de projets français par l'équipe des Saisons et temps forts. Dès confirmation des coordonnées du partenaire lituanien (nom de la structure, nom et e-mail du responsable du projet au sein de la structure) et de la création d'un compte IF Prog, un dossier de candidature pour l'appel à projets de la Saison de la Lituanie sera mis à disposition du porteur de projet sur la plateforme.

L'appel à projets se clôturera le 16 octobre 2023.

Un Comité de sélection, qui se réunira en décembre 2023, statuera sur la labellisation des projets déposés et décidera d'un éventuel soutien financier de la Saison à certains des projets labellisés. Il est à noter que certains projets pourront être labellisés sans soutien financier de la Saison.

En demandant la labellisation de votre projet, vous acceptez les obligations qui en découlent :

- apposer sur tous les documents de communication édités dans le cadre de votre projet (quel que soit leur support : *print*, numérique, vidéo ou site internet) un certain nombre de logos et de mentions obligatoires,
- faire valider vos supports de communication par les équipes de la Saison, selon des modalités qui seront communiquées ultérieurement aux porteurs de projet labellisés.

Un contrat définissant ces modalités pourra être proposé par l'IF aux porteurs de projet français.

Demande de soutien financier à la Saison

Le Comité de sélection pourra décider d'un soutien financier de la Saison à certains projets labellisés.

Les porteurs de projets français et lituanien devront faire une demande de soutien financier du même montant dans leurs dossiers de candidature IF Prog respectifs (dans le budget en ligne, rubrique : « éventuelle demande de soutien à la Saison de la Lituanie en France »).

Le soutien financier de la Saison sera principalement versé aux porteurs de projet lituaniens par l'Institut culturel lituanien, le budget de programmation de la Saison étant financé en très grande partie par la Lituanie.

Le soutien de la Saison pourra couvrir des dépenses mises en œuvre par le partenaire lituanien ou le partenaire français. **Il leur reviendra de s'accorder sur la répartition de ce**

soutien pour la bonne mise en œuvre de leur projet commun, dans le cadre contractuel qu'ils définiront ensemble.

Ce soutien sera fongible entre différents types de dépenses pour les porteurs de projets.

Le Comité de sélection ne peut garantir que le soutien financier demandé par les partenaires français et lituanien pourra être accordé dans son intégralité.

Éligibilité des projets et critères d'évaluation

Éligibilité

1. Dépôts conjoints par les porteurs de projets des deux pays : le candidat français et son partenaire lituanien déposeront chacun leur candidature pour le même projet sur la plateforme IF Prog.
2. Inscription du projet dans le cadre temporel de la Saison (12 septembre-12 décembre 2024).
3. Demande de labellisation en langue française pour les déposants français (en langue lituanienne pour les déposants lituaniens). Les candidats français devront accompagner d'une traduction en langue française de tout document qui serait déposé dans une langue étrangère (et vice versa pour les candidats lituaniens).

Processus d'évaluation

L'évaluation des projets se déroule en trois étapes :

1. vérification de la conformité et de la complétude de la candidature ;
2. évaluation du projet par les équipes de l'Institut français et de l'Institut culturel lituanien ainsi que par des experts associés ;
3. examen du projet par le comité de sélection, délibérations et décision du comité.

La vérification de la conformité administrative est réalisée sous 10 jours ouvrables après la date limite de dépôt des candidatures :

1. Les dossiers incomplets (absence de partenaire lituanien ou documents non traduits), pourront être complétés à la demande l'Institut français, qui accordera pour cela 3 jours ouvrables au candidat. Si le porteur de projet ne répond pas dans ce délai, la demande sera rejetée sans procéder à une évaluation plus approfondie ;
2. les candidatures complètes et conformes au règlement de l'appel à projets sont transmises aux experts et expertes de l'Institut français pour une évaluation individuelle, puis présentées au Comité de sélection.

Critères d'évaluation

Cinq critères d'évaluation seront pris en compte (notation de 0 à 20 points pour chaque critère)

- 1. Valeur artistique du projet, congruence avec la ligne éditoriale de la Saison**
Le projet a une grande valeur artistique et reflète les thématiques de la Saison définies dans la note d'intention de la Commissaire. Pertinence / originalité / réalisme / modernité de la proposition.

2. Porteur de projet, équipes artistiques et techniques

Créateurs, artistes ou professionnels reconnus et identifiés, dont le rôle et l'apport dans la mise en œuvre du projet sont clairement établis. Expérience de la structure qui porte le projet dans la réalisation de projets similaires à l'international.

3. Qualité du partenariat

Engagement et implication du partenaire de l'autre pays dans la mise en œuvre du projet clairement définis. Collaboration des deux partenaires et co-construction du projet. Possibilité d'un partenariat de long terme.

4. Public ciblé et plan de communication

Présentation d'une stratégie de communication détaillée pour le projet, présentant le public visé. Plan de communication complet, diversité de supports.

5. Budget réaliste et équilibré

Dépenses présentées dans le budget directement liées au projet et nécessaires pour atteindre les buts et objectifs fixés. Contribution de chacun des partenaires-porteurs du projet apparaissant clairement dans le budget. Budget équilibré en recettes et en dépenses.

Expertise des dossiers

Les projets seront notés entre 0 et 100 points.

Chaque projet est évalué individuellement par 2 experts. 1 expert désigné par l'Institut culturel lituanien évalue le projet du partenaire lituanien et 1 expert désigné par l'Institut français évalue la candidature soumise par le partenaire français.

Comité de sélection

Le Comité de Sélection, présidé par la Commissaire de la Saison, rassemble les représentants des organisateurs de la Saison, Institut français et Institut culturel lituanien. Des représentants des ministères de la Culture français et lituanien, du ministère français de l'Europe et des Affaires étrangères, ainsi que des ambassades française en Lituanie et lituanienne en France, assistent également aux réunions du Comité de sélection. Des experts sectoriels peuvent aussi y être associé.

Le comité de sélection accordera une attention particulière à la répartition géographique des projets sur le territoire français, à l'équilibre entre les différentes disciplines représentées dans la programmation, ainsi qu'à la dimension écoresponsable des projets et aux initiatives en faveur de l'égalité femmes-hommes, de l'inclusion et la diversité.

L'attention des porteurs de projet / déposants est attirée sur le fait que le Comité de sélection de la Saison est souverain et que ces décisions sont sans appel.

Calendrier

1. Ouverture de la plateforme du dépôt de projet : semaine du 24 juillet 2023
2. Clôture de l'appel à projet : lundi 16 octobre 2023
3. Vérification de l'éligibilité des dossiers : dans les jours ouvrables suivant la clôture de l'appel
4. Comité de sélection : décembre 2023
5. Annonce des résultats aux porteurs de projets par mail : avant le 21 décembre 2023

Un deuxième comité de sélection se tiendra en mars 2024.